

RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES

Maître,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 26 novembre 2024 relative à un bien sis à **SAMBREVILLE (Arsimont) une maison d'habitation unifamiliale, rue du Palton 110/3B cadastré section C n° 8/K2 appartenant à [REDACTED]** nous avons l'honneur [REDACTED] ..99, D.IV.100 et R.IV.105 du Code de Développement Territorial (CDT).

- Le bien en cause :

1° est situé à partir de la voirie en zone d'habitat au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté Ministériel du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;

~~2° est situé dans un schéma d'orientation local approuvé par [REDACTED] du [REDACTED] et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;~~

~~Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de bâtir ou d'urbanisme délivré après le 1^{er} janvier 1977 ;~~

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation délivré après le 1^{er} janvier 1977 ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans ;

Le bien en cause a fait l'objet du permis d'urbanisme suivant délivré après le 1^{er} janvier 1977 : n° 117 le 11.09.2008 à la sprl Immobilière COCCI pour la construction de 6 habitations groupées ;

~~Le bien en cause a fait l'objet du permis d'urbanisation suivant délivré après le 1^{er} janvier 1977 éventuellement périmé :~~

~~portant sur la création de lot(s).~~

~~Le bien en cause a fait l'objet du (des) certificat(s) d'urbanisme n° 1 suivant(s) datant de moins de deux ans :~~

~~Le bien en cause a fait l'objet du (des) certificat(s) d'urbanisme n° 2 suivant(s) datant de moins de deux ans :~~

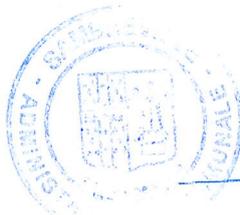
A SAMBREVILLE, le 12 décembre 2024.

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général



Xavier GOBBO



Le Bourgmestre



Olivier BORDON



Sambreville, le 12 décembre 2024

Cadre de Vie &
Habitat/Urbanisme

Chef de bureau :
M. BOTHY C.

Agent traitant :
Mme PAQUAY D.

☎ 071/260.263

Louis RAVET
Notaire
Rue Thibaut 8

5190 JEMEPPE SUR SAMBRE

Vos références

17462/Gerlage-Brull

Nos références

SU/cb/dp/2024/0780

Annexes

Date et références à rappeler svp

Objet : SAMBREVILLE (Arsimont) rue du Palton 110/3B
Vente de biens cad. Sect. C n° 8/K2

Maître,

Suite à votre demande réceptionnée le **26 novembre 2024** il semble apparaître, après repérage et indications sur les plans en notre possession, les renseignements suivants :

➤ **PLAN DE SECTEUR – ZONAGE ATTRIBUE : ZONE D'HABITAT**

- Plan d'expropriation NON
- Plan d'alignement NON
- Liste de sauvegarde NON
- Périmètre de classement en vertu de la législation sur les monuments et sites NON
- Emprises en sous-sol dans la route pour une canalisation destinée au transport de produits gazeux dans le cadre de la loi du 12 avril 1965 NON
- Arrêté d'insalubrité NON
- Charges d'urbanisme imposées lors d'un permis d'urbanisme ou de lotir NON
- Zone ou périmètre soumis au droit de préemption NON
- Taxes locales spécifiques NON
- **Périmètre d'un site classé SEVESO OUI**
- Bien dans le périmètre d'un Guide Régional d'Urbanisme au sens de l'article 393 à 405e du, approuvé par arrêté ministériel du 04/11/2003 et publié au Moniteur Belge du 03/12/2003 pour le centre ville de TAMINES NON
- Bien dans le périmètre d'un Guide Régional d'Urbanisme au sens de l'article 393 à 405e, approuvé par arrêté ministériel du 04/12/2003 et publié au Moniteur Belge du 26/01/2004 pour le centre ville d'AUVELAIS NON
- Autres renseignements : néant

Nous vous prions d'agréer, Maître, l'assurance de notre considération distinguée.

PAR LE COLLEGE,

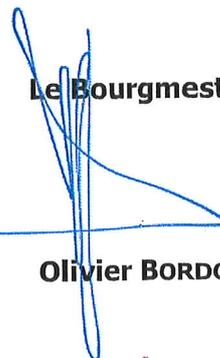
Le Directeur général



Xavier Gobbo



Le Bourgmestre



Olivier BORDON



SAMBREVILLE